

PRIX INTERNATIONAL
CGLU – VILLE DE **MEXICO** – CULTURE 21
RAPPORT DU JURY



1. LE CONTEXTE

1.1. LES OBJECTIFS

Le « Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » a pour objectif de récompenser les villes et les personnalités leaders qui se sont fait remarquer par leur contribution à la culture comme dimension clé du développement durable. Le Prix prouve le leadership de la ville de Mexico dans la relation entre la culture et le développement durable et l'engagement de CGLU à faire de la culture une dimension fondamentale des villes durables.

1.2. LES CATÉGORIES

1.2.1. CATÉGORIE « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU REGIONAL »

Cette catégorie récompense soit une ville, soit un gouvernement local ou régional dont la politique culturelle a beaucoup contribué à établir un pont entre les valeurs de la culture (le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation des citoyens et le développement durable. Le prix est octroyé au gouvernement local ou régional candidat qui gagne le processus de sélection, ouvert aux membres directs ou indirects de CGLU. Le prix reconnaît une politique, un programme ou un projet original, qui inclue explicitement les principes de l'Agenda 21 de la culture. L'action gagnante doit fonctionner depuis au moins deux ans et apporter des preuves de l'impact et de la réussite obtenus. La ville gagnante reçoit la quantité de 50 000 euros, qui seront utilisés pour la promotion internationale du projet (publication d'un livre, participation à des forums, visibilité internationale) ainsi que pour renforcer l'application locale de l'Agenda 21 de la culture.

1.2.2. CATÉGORIE « PERSONNALITÉ »

Cette catégorie décerne un prix à une personnalité reconnue mondialement pour avoir réalisé une contribution fondamentale à la relation entre la culture et le développement durable. Le prix à la personnalité est octroyé par le jury, sans processus ouvert de compétence. Les membres directs ou indirects de CGLU peuvent nommer spontanément une personnalité. La catégorie « Personnalité » est dotée de 25 000 euros.

1.3. LE CALENDRIER

La première édition du « Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » a lieu entre le 5 juin 2013 (approbation du Prix par CGLU) et le 11 novembre 2014 (remise du Prix).

Le Prix a été approuvé par le Bureau exécutif de CGLU de Lyon (Rhône-Alpes, France), réuni du 5 au 7 juin 2013.

Les principales caractéristiques du Prix ont été présentées lors du Congrès mondial de CGLU de Rabat (Maroc) organisé du 1er au 4 octobre 2013.

L'appel à projet a été lancé le 15 décembre 2013, lors de la publication du règlement et du formulaire du Prix.

Les sections de CGLU (CGLU-Asie-Pacifique, CGLU-EurAsie, CCRE-CEMR, Metropolis, FLACMA, CGLU-Afrique, CGLU-Moyen-Orient) ainsi que les commissions de CGLU (Inclusion sociale, Démocratie participative et Droits humains ainsi que Villes de la périphérie) ont diffusé le Prix entre leurs membres et méritent un remerciement spécial.

Plusieurs réseaux mondiaux, régionaux et nationaux ont également diffusé le Prix auprès de leurs membres, comme Eurocités, Mercociudades, Cultural Development Network (Victoria, Australie), Culture Action Europe, IFACCA, FICDC, Culture et Développement, Fondation européenne de la

Culture, OCPA, le Ministère de la Culture du Brésil, Les Arts et la Ville, la Fondation Marcel Hicter et bien d'autres.

Lors de la diffusion du prix, les organisateurs ont fait appel à plusieurs experts en culture et développement durable : Francisco d'Almeida, Diane Dodd, María Fernández-Sabau, Antoine Guibert, Jorge Melguizo, Valeria Marcolin et Jose do Nascimento Junior.

L'appel à projet s'est clôturé le 31 mars 2014.

Le Jury a analysé les candidatures présentées dans les deux catégories entre le 1er avril et le 31 mai 2014 et a organisé la réunion finale les 30 et 31 mai 2014, dans la ville de Mexico.

2. LE JURY

Le Jury du Prix était formé par les personnes suivantes :

- Ing. Cuauhtémoc Cárdenas Solorzano (président), coordinateur général des Affaires internationales du Gouvernement de la ville de Mexico
- M. Gonzalo Carámbula, professeur et chercheur en politiques et management de la culture, expert en l'Agenda 21 de la culture
- Dr Danielle Cliche, chef de la section sur la Diversité des expressions culturelles de l'UNESCO
- Mme Catherine Cullen, présidente de la Commission culture de CGLU
- Dr Alicia Ziccardi, directrice du programme universitaire d'Études sur la Ville de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM)

Les curricula vitae complets des cinq membres du Jury ont été publiés dans [ce document](#), disponible sur le site web du Prix.

3. LES CANDIDATURES

3.1. PRIX « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU REGIONAL »

Le 31 mars 2014, nous avons reçu 56 candidatures. Vous trouverez ci-dessous les noms des villes et des gouvernements locaux ou régionaux candidats :

Abitibi-Témiscamingue (Québec, Canada), Accra (Ghana), Amman (Jordanie), Baie-Saint-Paul (Québec, Canada), Belén (Heredia, Costa Rica), Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil), Beyoglu (Istanbul, Turquie), Bilbao (Pays Basque, Espagne), Bogotá (Colombie), Bulawayo (Zimbabwe), Caguas (Porto Rico), Tchekboksary (République de Tchouvachie, Russie), Dakar (Sénégal), Guangzhou (Chine), Gunsan (Corée), Hanovre (Basse Saxe, Allemagne), Hoi An (Vietnam), Smyrne (Turquie), Khabarovsk (Russie), Kotor (Monténégro), Le Havre (Normandie, France), Lima (Pérou), Linz (Autriche), Lisbonne (Portugal), Lyon (Rhône-Alpes, France), Malacatancito (Huehuetenango, Guatemala), Malmö (Suède), Medellín (Antioquia, Colombie), Morón (Argentine), Nevşehir (Turquie), Ouagadougou (Burkina Faso), Pekalongan (Indonésie), Porto Alegre (Rio Grande do Sul, Brésil), Querétaro (Querétaro, Mexique), Ramallah (Palestine), Rio de Janeiro (Rio de Janeiro, Brésil), Rosario (Santa Fe, Argentine), Rouyn-Noranda (Québec, Canada), Rovaniemi (Laponie, Finlande), Rumiñahui (Equateur), 's-Hertogenbosch « Bois-le-Duc » (Pays-Bas), San Cristóbal (Galápagos, Équateur), San Miguel de Tucumán (Tucumán, Argentine), Santa Fe (Santa Fe, Argentine), Santander (Cantabrie, Espagne), Taichung (Taïpei), Taipei (Taïpei), Torreón (Coahuila, Mexique), Trois-Rivières (Québec, Canada), La Valette (Malte), Vaudreuil-Dorion (Québec, Canada), Vladikavkaz (Ossétie-du-Nord - Albanie, Russie), Yakoutsk (République de Sakha, Russie), Yarra Ranges (Victoria, Australie), Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire) et Saragosse (Aragon, Espagne).



On peut consulter les résumés des projets présentés par chacune de ces 56 candidatures, ainsi qu'une carte interactive, sur [cette page](#) du site web du Prix.

3.2. PRIX « PERSONNALITÉ »

Le délai pour la présentation des nominations s'est aussi terminé le 31 mars 2014. 17 nominations de personnalités ont été présentées dont 10 par des membres de CGLU et 7 autres par d'autres organisations. Dans certains cas, ces nominations ont été faites en demandant la confidentialité et/ou sans que les personnes intéressées le sachent. Le Jury souhaite que cette confidentialité soit strictement respectée et, pour cette raison, ne publie pas les noms des personnalités nominées.

4. LES RÉSULTATS

4.1. PRIX « VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU REGIONAL »

Le Jury a constaté la très grande qualité des candidatures reçues et a commencé sa difficile tâche avec enthousiasme. Le Jury remercie très sincèrement toutes les villes candidates pour le temps, les ressources et l'entrain déployés.

Le Jury a évalué chacun des 56 projets présentés et émet des observations cas par cas dans le dernier point de ce rapport (voir chapitre 6).

Le Jury a évalué la capacité de chaque projet à établir des ponts entre les valeurs de la culture (patrimoine, diversité, créativité et savoir) et la gouvernance démocratique, la participation des citoyens et le développement durable des villes. Le Jury a utilisé les critères suivants pour l'analyse de chaque projet :

- Explication complète du contexte : la ville / le territoire où s'est déroulé le projet et ses politiques culturelles.
- Relation du projet avec les principes et les recommandations de l'Agenda 21 de la culture.
- Qualité de l'explication de l'objectif général, des objectifs spécifiques, des obstacles opposés et des résultats obtenus.
- Relation du projet avec les organismes partenaires, avec d'autres gouvernements associés et avec la population bénéficiaire.
- Analyse des impacts directs et transversaux du projet.
- Continuité du projet.
- Possibilité que le projet soit adapté ou copié dans d'autres villes.
- Octroi du Prix : analyse de la pertinence des actions prévues et viabilité du budget correspondant.

Le Jury décerne le Prix, doté de 50 000 euros, au projet « Arena da cultura » présenté par la ville de **Belo Horizonte** (Minas Gerais, Brésil).

Le programme « **Arena da Cultura - Programme de Formation artistique et culturelle** » de la municipalité de Belo Horizonte est le principal projet de la politique culturelle de la ville. Créé en 1998, il vise la démocratisation des biens et des services culturels de la ville afin de réduire les inégalités sociales et territoriales. Le Jury souligne l'intégralité entre ces éléments: (a) la population : le programme s'adresse à un public très varié, des personnes de 6 à 80 ans avec une scolarité et un niveau socioéconomique hétérogène ; (b) le territoire : le programme englobe toute la ville, il inclut 16 centres culturels et 33 noyaux « BH Citoyenneté » et contribue à la signification des espaces publics ; (c) la culture : le programme se base sur le vécu artistique transformateur, l'expérience est au centre de tout le processus, avec une mise en valeur soignée du contact avec les professionnels et les artistes comme personnes fondamentales pour créer des capacités, des connaissances et des talents chez chacun et chacune des habitants ; (d) la gouvernance : le



programme dispose d'un modèle de gestion qui intègre les organismes publics et un vaste réseau d'organisations partenaires, de clubs et d'ONG. Le projet apporte des preuves d'un impact très positif dans la transformation culturelle, sociale et territoriale de la ville. Il s'agit d'un programme qui applique parfaitement les principes et les recommandations de l'Agenda 21 de la culture.

Le Jury décide d'octroyer une mention spéciale aux projets suivants (en ordre alphabétique) :

- « **Le jumelage pour une culture de la durabilité** » présenté par la ville de **Hanovre** (Basse Saxe, Allemagne), centré sur la coopération internationale dans le domaine de la culture avec les villes jumelées, par le biais de trois projets successifs (appelés « conscient & juste », « Culture juste » et « KlimaKunstStädte »), qui impliquent activement les acteurs culturels de la ville et permettent une appropriation des projets de coopération de la part des citoyens.
- « **Le Reemdoogo, Jardin de la musique** », présenté par **Ouagadougou** (Burkina Faso), est un projet centré sur l'éducation artistique et professionnelle des jeunes de la ville. Le projet associe la culture, depuis ses valeurs intrinsèques, aux processus de création d'emploi, à la cohésion sociale et à la construction urbaine de la ville, avec un urbanisme cordial, parfaitement symbolisé par le jardin.

Ces deux projets constituent d'excellents exemples d'application locale de l'Agenda 21 de la culture.

4.2. PRIX « PERSONNALITÉ »

Le Jury décide que le Prix pour la catégorie Personnalité soit partagé ex-aequo par deux personnes (en ordre alphabétique).

Manuel Castells. Titulaire de la chaire de Planification urbaine et régionale et de Sociologie de l'Université de Californie (Berkeley) et titulaire de la chaire de Sociologie et directeur de l'Internet Interdisciplinary Institute (IN3) à l'Universitat Oberta de Catalunya. Les travaux de Manuel Castells ont mis l'accent sur le rôle important des mouvements sociaux et des nouvelles technologies dans la transformation de la ville. Il a documenté les transformations urbaines, en reconnaissant le rôle important que la culture joue dans ces processus. Il a encouragé un rôle plus décisif des villes et des gouvernements locaux dans une mondialisation créée par et pour les personnes et les mouvements sociaux. Il a parié systématiquement sur un nouveau modèle de société durable qui inclut la diversité, le caractère local et la créativité comme éléments de base. Il a promu le concept « identité de projet » afin de décrire l'action collective nécessaire pour orienter le futur de toute société.

Farida Shaheed. Sociologue pakistanaise, Farida Shaheed a travaillé à des projets qui incluent la culture pour renforcer les droits humains. Sa carrière aux Nations unies a débuté en 2009 comme experte indépendante et, depuis 2012, elle est Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. Sa position a permis à Shaheed de proposer différentes initiatives afin d'intégrer la culture et les droits humains. Les rapports périodiques de Farida Shaheed sont des référents fondamentaux dans la relation entre la culture, les droits humains et le développement durable. Elle a identifié et documenté les principaux défis sur les droits culturels de nos sociétés, y compris la liberté d'expression artistique, les processus de mémoire ou les droits culturels des femmes. C'est un référent essentiel dans la lutte pour la considération explicite de la culture dans les Objectifs du Développement Durable des Nations unies pour l'après-2015.

5. CONCLUSION

Cette première édition du Prix s'est avérée une expérience très enrichissante pour connaître les réussites que les villes et les gouvernements locaux du monde entier obtiennent en matière de thèmes qui unissent ville, culture et développement durable.



Ce Prix prouve de manière non-équivoque que la diversité, le patrimoine et la créativité, c'est-à-dire la culture, sont des dimensions fondamentales des villes durables dans le monde entier.

Le Prix, dans ses deux catégories, sera remis le 11 novembre 2014 dans la ville de Mexico, dans le cadre du Forum latino-américain de Gouvernements locaux auquel nous invitons très cordialement, dès à présent, tous les membres du Bureau exécutif de CGLU.

6. OBSERVATIONS SUR LE PRIX À LA VILLE OU AU GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL

Compte tenu de la grande qualité des candidatures reçues et étant donné le besoin d'identifier et de faire rayonner les bonnes pratiques en matière de culture et de développement durable, le Jury souhaite émettre une appréciation à propos des projets reçus en proposant les observations suivantes.

Le projet « Culturat 2015 » présenté par l'association des 45 municipalités qui forment la région de l'**Abitibi-Témiscamingue** (Québec, Canada) constitue un merveilleux exemple de coopération et de concertation entre les différents secteurs (municipal, touristique, culturel, scolaire, communautaire, autochtone, etc.) qui place la culture au centre des plans de développement durable de la région. Ce projet répond parfaitement aux principes de l'Agenda 21 de la culture et devient un exemple de bonne gouvernance locale en créant une coopération étroite entre les différents acteurs locaux, de sorte que chacun profite des effets de synergie mutuellement bénéfiques. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU qu'elle fasse rayonner ce projet comme une pratique exemplaire.

Le Jury souligne la solidité et la détermination d'**Accra** (Ghana) pour devenir l'une des capitales culturelles et créatives de l'Afrique. Le Jury souhaite mettre en exergue l'importance du processus de cartographie culturelle qu'a lancé la ville en mettant en valeur les ressources culturelles de tous ses quartiers, ainsi que la création d'un Forum de la Ville sur la Culture et le Développement, une plateforme essentielle afin d'explorer les agendas de développement local. Effectivement, un forum de concertation public-civil-privé sur des thèmes culturels est un élément clé pour la gouvernance urbaine des métropoles les plus avancées. Le Jury incite la Commission culture de CGLU à soutenir ce processus.

Le Jury remarque qu'**Amman** (Jordanie) met l'accent sur l'hospitalité comme l'un des principes de base de la politique urbaine et partage les bases du projet « Jeera, ville sociable et du savoir », selon lesquelles « le savoir et l'apprentissage sont des actifs des habitants de la ville et se transforment, lors de chacune des interactions qui ont lieu dans la ville, en citoyenneté ou en aliénation ». Le Jury est heureux qu'Amman ait créé une plateforme locale de collaboration qui mise sur le rayonnement de la citoyenneté culturelle et demande à la Commission culture de CGLU de soutenir ce processus.

Le projet de **Baie-Saint-Paul** (Québec, Canada) explique en détail sa politique culturelle, développée depuis l'an 2000. La synthèse de cette politique est énoncée d'une très belle manière : « on souhaite que les citoyens se réapproprient les outils de développement (...), que chacun se sente investi d'une responsabilité (...), que tous participent à la construction d'une réalité et d'une image culturelle forte ». Le Jury se réjouit que les quatre piliers de la durabilité soient explicitement mentionnés dans le projet : le développement économique, la protection de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Le Jury souligne le fait que la municipalité a mis en place un règlement sur l'urbanisme afin de protéger le patrimoine, le paysage urbain et la personnalité des lieux et demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.



Le projet « La politique culturelle de **Belén** » (Heredia, Costa Rica) constitue une excellente application de l'Agenda 21 de la culture car elle définit la politique culturelle « comme facilitatrice du développement artistique et culturel, elle renforce l'identité, le sens de l'appartenance à travers la participation et en tant que véhicule de contribution du développement humain ». Le projet montre des alternatives d'utilisation dans les espaces culturels, une amélioration du capital humain et une bonne utilisation des ressources locales pour améliorer la qualité de vie des habitants de Belén. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury apprécie l'engagement de **Beyoğlu** (Turquie) pour fusionner la tradition et l'innovation dans le domaine de l'artisanat dans le cadre du projet du festival international « Mains dorées ». Ce festival unit la ville d'Istanbul aux artisans de toute la Turquie et d'autres parties du monde, et lance un message important de solidarité et de fraternité que le Jury considère très positif. Ce projet montre que la culture, par le biais du patrimoine matériel et de l'artisanat, peut devenir un moteur du développement durable des villes.

La ville de **Bilbao** (Pays Basque, Espagne) a présenté son impressionnant programme à long terme qui mise sur la culture comme moteur économique et de transformation sociale. Ce programme est bien connu dans le monde entier et ce Jury reconnaît son exemplarité. L'application de la politique culturelle, développée au fil de ces deux dernières décennies, a donné comme résultat la consolidation de Bilbao comme ville culturelle de référence, avec d'importantes infrastructures culturelles qui contribuent à la génération de richesse et à la création d'emploi et est bénéfique à l'image de la ville. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire la diffusion de ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet « Art, culture et sport : les agents éducatifs et de transformation sociale » de **Bogotá** (Colombie) explique très bien comment un gouvernement municipal peut intégrer avec succès l'éducation artistique dans les plans d'étude scolaires. Le Jury souhaite souligner son composant innovateur dans la gestion et la gouvernance du projet : Bogotá va au-delà de « l'inclusion de l'éducation artistique comme garantie des droits culturels des enfants et comme garantie d'une éducation de qualité » en impliquant dans le système éducatif de nouveaux agents tels que les collectifs artistiques et en ouvrant les frontières de l'école aux parcs et aux espaces spéciaux pour les arts. On crée ainsi des transformations concrètes dans les vies de tous les acteurs impliqués dans le projet. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne les efforts de **Bulawayo** (Zimbabwe) pour créer un département d'art et de culture dans sa structure municipale et applaudit l'engagement dans l'élaboration d'une politique culturelle. Effectivement, comme l'indique la candidature, la formalisation par écrit d'une politique culturelle locale est un pas indispensable pour une ville authentiquement durable. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de soutenir ce processus.

Le projet « La Gouvernance démocratique à **Caguas** ; Alma de Nación » constitue un « modèle de développement intégral » d'une municipalité. Le Jury souhaite souligner les trois éléments innovants qui caractérisent la politique culturelle dans la municipalité autonome de Caguas (Porto Rico), pour leur importance par rapport à l'Agenda 21 de la culture et comme exemple pour d'autres municipalités du monde entier, à savoir : (a) unir l'identité et la convivialité, (b) approfondir le sens des célébrations historiques et des traits et traditions culturelles afin que toute l'activité culturelle



joue un rôle éducatif ; et (c) investir des ressources pour que l'offre d'activités culturelles arrive à tous les secteurs sociaux en faisant ainsi fi de l'élitisme. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury met en exergue l'intégration des souhaits culturels, sportifs et sociaux de la ville de **Tcheboksary** (République de Tchouvachie, Russie) dans le cadre du projet « Exercice matinal avec une étoile » dont l'objectif est de favoriser la qualité de vie et la citoyenneté inclusive parmi les habitants de la ville et il constate que ce programme a été utilisé comme exemple pour des événements de ce genre dans d'autres villes de Russie.

Le Jury souligne l'existence d'un Fonds de soutien aux initiatives culturelles privées, instauré par la ville de **Dakar** (Sénégal), et géré avec des critères de transparence et d'efficacité. Les demandes sont examinées par un comité composé de professionnels choisis pour leur expertise dans les différents secteurs artistiques. Ce Fonds est un exemple à suivre pour les villes du monde entier et surtout pour les villes africaines. Il montre clairement que la culture doit faire partie des services de base d'une ville durable.

Ce Prix a eu le privilège de recevoir la candidature de la ville de **Guangzhou** (Chine) avec son projet d'Encyclopédie, une collection exclusive de livres et de registres historiques de cette ville, qui embrasse une période de 2 200 ans. Ce projet permet de renforcer les perceptions du patrimoine culturel de la ville à travers l'information qui est à présent accessible à tout le monde et contribue ainsi à l'orgueil civique.

Le Jury a analysé le projet « Paysage de l'Histoire moderne », présenté par **Gunsan** (Corée), qui protège, répare et restaure les bâtiments de l'histoire moderne qui contiennent l'histoire douloureuse de la ville au XXe siècle, afin de les utiliser comme espaces éducatifs pour apprendre et expérimenter cette histoire. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet et d'établir des ponts avec d'autres projets liés à la mémoire historique qui existent dans d'autres villes.

Le projet « Jumelage pour une culture de la durabilité » présenté par la ville d'**Hanovre** (Basse Saxe, Allemagne) est le témoignage de la solidarité et de la coopération internationale dans le domaine de la culture. Cette ville affirme que le jumelage doit travailler au niveau local avec des thèmes d'importance mondiale, comme l'éducation, la diversité culturelle, le développement durable, les migrations, la participation démocratique, les droits humains et le maintien de la paix. Hanovre a développé trois projets successifs (appelés « conscient & juste », « Culture juste » et « KlimaKunstStädte ») avec les villes avec lesquelles elle est jumelée. Ces projets impliquent en outre de manière active les acteurs culturels de la ville et permettent une appropriation immédiate des projets de coopération internationale. Le Jury souhaite attirer l'attention sur l'importance d'inclure une dimension culturelle dans les programmes de coopération internationale pour le développement. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souhaite souligner la rigueur du projet de transformation de **Hoi An** (Vietnam) en ville culturelle. Le projet de transformation de la ville, en vigueur depuis 1999, a défini quatre catégories (« culture et société », « croissance économique », « nature et environnement » et « garantie du niveau de vie ») et a élaboré 27 indicateurs, ce qui prouve que lorsqu'il y a une vision holistique du développement humain, les thèmes culturels sont facilement intégrables dans les cadres de



développement à long terme. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet de **Smyrne** (Turquie) aborde la conservation de son patrimoine culturel. Le Jury reconnaît l'excellence du projet de protection de la zone de Kemeralti pour son point de vue participatif, pour le respect de la riche mosaïque multiculturelle formée par l'interaction de plusieurs civilisations pendant des siècles dans cette région et pour son excellente intégration dans la vie urbaine actuelle. Le Jury apprécie que la municipalité métropolitaine de Smyrne inclue la culture comme composante fondamentale du développement durable et incite la Commission culture de CGLU à soutenir les initiatives de Smyrne sur ce sujet.

Le Jury souhaite mettre en exergue la planification à long terme (2014 - 2025) de la ville de **Khabarovsk** (Russie) car elle aborde de manière sérieuse et stratégique les thèmes culturels. En effet, « la culture joue un rôle important dans le développement social et économique, dans le développement des aspects moraux et spirituels de la personnalité et dans l'obtention d'un niveau et d'une qualité de vie dignes pour les habitants d'une ville ». Le Jury apprécie la rigueur des objectifs et des indicateurs et demande à la Commission culture de CGLU de soutenir ce processus.

Le programme pour le Développement de la Culture de la Municipalité de **Kotor** (Monténégro) pour 2013 - 2017 est un bon exemple de bonne gouvernance locale. La municipalité a travaillé avec l'ONG Exeditio, surtout dans les domaines de la recherche de base, la participation des citoyens et la coopération internationale (projet Sostenuto). Le résultat est un programme excellent qui permettra une plus grande présence des thèmes culturels dans la construction collective du projet de ville. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce processus et de soutenir sa mise en œuvre.

Le Jury souhaite souligner le « Construire ensemble » de la ville du **Havre** (Normandie, France), qui envisage la transformation d'un ancien fort militaire en centre culturel et social. Le projet démontre que la construction en commun (ou la co-construction) est fondamentale. Il s'agit de l'implication active de tous les acteurs dans un processus de transformation urbaine, et plus encore lorsque l'un de ces projets se développe dans un quartier à difficultés. Le Jury est heureux que toutes les actions menées à bien sur le site soient intégrées dans une dynamique collective : des résidences, des activités pédagogiques, un service d'archives, des ateliers d'artistes plastiques, des scénographes, un atelier de fabrication, une réunion d'acteurs culturels, une pépinière de projets, des jardins partagés. Le Jury veut aussi souligner que la progressivité du processus permet une plus grande appropriation de la part des habitants. Le Jury apprécie également que le projet définisse la culture comme « une mise en mouvement du territoire ». Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souhaite souligner la qualité du « Programme municipal Culture vivante communautaire » présenté par la municipalité métropolitaine de **Lima** (Pérou). Il s'agit de l'excellent exemple d'un programme qui combine le service à la population, en considérant la culture comme l'un des services publics de base, et le renforcement des initiatives des organisations de culture vivante communautaire, c'est-à-dire les agents culturels et artistiques qui travaillent avec et pour leurs communautés. Le projet justifie très bien pourquoi les politiques culturelles doivent se baser sur les droits humains. Le projet explique parfaitement l'importance des programmes de Culture vivante communautaire comme « Le processus permanent où les expressions artistiques et culturelles qui se créent dans les communautés de la ville, à partir du quotidien, du vécu territorial et de l'articulation avec des organisations sociales, sont une contribution au développement et à la paix



pour ces communautés ». Le Jury se reconnaît dans le fait que les programmes de culture vivante communautaire sont « une expérience de formation humaine, politique, artistique, éducative et culturelle qui reconnaît et renforce les identités, le dialogue, la coopération, la coexistence pacifique, la cohésion sociale, l'inclusion avec une équité entre hommes et femmes et la construction collective ». Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet « Open Commons_Linz » présenté par la ville de **Linz** (Autriche) montre comment un gouvernement local peut construire un écosystème numérique qui répond à la fois aux besoins des citoyens, aux acteurs culturels, à l'administration publique, aux entreprises et aux institutions éducatives. Le projet permet l'accès d'une société aux biens publics numériques de libre accès : logiciel libre, plan des rues, ressources éducatives et culturelles telles que des films, de la musique et la photographie. Le Jury souligne le fait que le projet permet aux habitants de publier plus facilement sur le site web, et qu'il octroie plus de subsides aux artistes de la ville qui publient leurs œuvres sous une licence de *Creative Commons*. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne l'existence à **Lisbonne** (Portugal) du projet « Galerie d'Art urbaine » comme étant la principale plateforme publique consacrée aux graffiti et aux arts de la rue qui marquent actuellement de manière si profonde et transversale l'espace public des villes. Le projet explique les actions consacrées à sauvegarder cet art éphémère sous forme de registre visuel (photographies et vidéos) et les met en valeur comme expressions reconnaissables et reconnues de l'art urbain, comme une subculture artistique mondiale présente dans les villes du monde entier, en leur donnant non seulement un espace mais aussi un temps adéquat pour la création. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU qu'il diffuse ce projet comme une pratique exemplaire.

Le Jury souligne l'excellence du projet « Fabrique de la ville durable : la communauté de coopération culturelle » présenté par la ville de **Lyon** (Rhône-Alpes, France). Le projet résume des années et des années de travail avec les acteurs culturels de la ville, actuellement un groupe de près de 1 600 personnes qui représentent des associations ou des organisations de la société civile ou des institutions locales ou étatiques. Le Jury souligne que ce projet synthétise très bien le rôle de la culture dans une ville durable : « l'ensemble des pratiques des gens dans leur diversité, des productions et de services émanant des institutions culturelles héritées, des patrimoines à partager, des créateurs qui nous proposent d'autres visions du monde (...). La culture ne vient pas après. C'est une chance et une richesse pour construire la ville durable ». Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury considère que le centre consacré à la « Promotion des pratiques culturelles » à **Malacatancito** (Huehuetenango, Guatemala) est l'un des projets urbains les plus importants de cette municipalité. Le projet affirme que le développement « dans son sens le plus large, inclut le développement culturel, qui est un composant de base inséparable du développement durable. (...) L'importance de la culture permet de donner aux personnes l'occasion de comprendre et de cultiver leur créativité ». Le Jury partage la vision selon laquelle la culture est une partie importante d'une ville durable car elle contribue « au développement des capacités, des talents et des connaissances de la population (...), elle stimule, promeut et facilite les mécanismes pour l'expression (...) et crée ainsi une identité caractéristique de la municipalité ».

Le Jury est heureux que la ville de **Malmö** (Suède) ait présenté au Prix le projet « L'âme de Malmö ». Le projet est un témoignage sur la manière dont une ville décide de travailler la culture



comme quatrième pilier du développement durable. Le projet explique les débuts de cette politique municipale qui tourne autour du concept de la confiance. Dans ce sens, « la culture est le ciment qui unit les citoyens car elle touche leur santé, leur participation et leur sens de la cohésion sociale ». Depuis 2011, le concept de ville durable de Malmö inclut des considérations d'ordre écologique, économique, social et culturel. Le projet explique aussi la mise en place de ce concept dans le quartier de Norra Sorgenfri et apporte des preuves de l'impact obtenu. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet « Politiques culturelles **Medellín** 2002 – 2014 : un projet politico-culturel public et durable » présenté par la mairie de Medellín (Antioquia, Colombie) résume le processus de transformation de cette ville. Le projet affirme que les politiques culturelles se sont basées sur les droits culturels et comment des « catégories telles que l'inclusion, le territoire, l'économie, l'éducation, la participation citoyenne et l'exercice de la démocratie ont modelé le projet culturel de la ville » en faisant de la culture une source vitale d'éducation pour les citoyens, de convivialité, de sécurité, de gouvernabilité et de durabilité. Le projet résume les plans « Medellín compétitive, vers une révolution de la culture citoyenne 2001 – 2003 ; Medellín, engagement de tous les citoyens 2004 – 2007 ; Medellín est solidaire et compétitive 2008 - 2011 et Medellín, tous pour la vie 2012 – 2015 », dans un axe de continuité dans le projet de la ville. Ce projet résume la trajectoire d'une ville qui a fait de la culture un élément de base de son développement durable. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne l'engagement de **Morón** (Argentine) à propos de l'activité culturelle et de la formation artistique, « l'un des piliers fondamentaux du développement intégral de l'être humain ». Le projet « Orchestres d'enfants et de jeunes », présenté au Prix, fait partie du programme « Art dans les quartiers ». Le projet constate que les orchestres ont favorisé des attitudes de changement et de réflexion qui influencent à leur tour la qualité de vie et créent des espaces d'appropriation et d'appartenance. Le Jury souhaite souligner qu'il s'agit là de l'une des manières les plus efficaces de promouvoir l'inclusion sociale et, par conséquent, que c'est l'un des outils les plus importants de toute ville qui souhaite établir des ponts entre la culture et le développement durable.

Le Jury félicite la ville de **Nevşehir** (Turquie) pour sa volonté de travailler l'un des défis clé des villes durables : rendre compatible l'introduction des services publics les plus efficaces de nos jours et la protection de l'identité de la ville, la diffusion de sa propre culture et sa transmission aux générations suivantes. Le projet « Projet de transformation culturelle » s'inscrit dans le cadre du municipalisme social. Le projet explique en détail les programmes de revitalisation culturelle, de numérisation, de création de publics et de diffusion des services culturels, en accordant une attention toute particulière au Centre d'Arts et de Culture de la Cappadoce. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de soutenir l'application de la stratégie culturelle de Nevşehir, actuellement en cours.

Le Jury souligne l'engagement de la ville de **Ouagadougou** (Burkina Faso) à propos des aspirations culturelles de sa population. Le projet « Reemdoogo (Jardin de la musique) » se base sur l'analyse des pratiques culturelles des jeunes et c'est un bon exemple de la concertation entre les jeunes et la municipalité pour se doter d'un espace afin d'améliorer l'accès des jeunes musiciens à une éducation artistique et professionnelle et de créer des emplois dans le secteur culturel. En outre, en choisissant l'option du Jardin de la musique, on met l'accent sur la place de la musique dans la construction de la ville, on ne l'enferme pas dans le domaine artistique, on l'associe à un processus d'urbanisme et de cordialité parfaitement symbolisé par le jardin. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de soutenir la reformulation du plan stratégique de culture de



Ouagadougou, basé sur l'Agenda 21 de la culture. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet présenté par la ville de **Pekalongan** (Indonésie) appelé « Développement durable de l'économie créative basé sur la culture du batik » prouve que les éléments traditionnels peuvent être le moteur de l'économie de toute une ville. Pendant longtemps, le batik a été l'élément clé des racines culturelles et de la vie quotidienne de la population de Pekalongan. Grâce au leadership de son gouvernement municipal et à sa capacité pour établir des accords et des partenariats avec des artisans, des commerçants, des hommes d'affaire ou des amateurs, c'est actuellement en plus la locomotive qui guide le développement de la ville. Le Jury apprécie le nombre, la cohérence et l'interrelation des politiques publiques qui ont été menées à bien pour soutenir ce processus. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury reconnaît l'exemplarité du « Programme de décentralisation de la culture » présenté par la ville de **Porto Alegre** (Rio Grande do Sul, Brésil). Créé il y a 20 ans, en 1994, le programme est étroitement lié aux budgets participatifs et consiste à faciliter l'accès à la culture aux habitants de tous les quartiers de la ville. Le Programme de décentralisation de la culture de Porto Alegre a touché directement près de 200 000 personnes en 2013. Le Jury souhaite souligner que le projet décrit très bien sa relation avec l'Agenda 21 de la culture et calibre parfaitement les impacts directs et transversaux. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne la rigueur et la puissance transformatrice du projet « La politique culturelle de l'Institut de Culture de la municipalité de **Querétaro** : la culture comme moyen pour reconstituer le tissu social » présenté par la municipalité de Querétaro (Mexique). Ce projet décrit très bien son point de départ : « La municipalité a décidé de miser sur la culture afin de reconstituer le tissu social détérioré et de prévenir les grands risques de violence et de délinquance ». Le Jury constate que la politique culturelle actuelle se base sur l'exercice des droits culturels des citoyens et que l'on a choisi une définition de la culture plus citoyenne que sectorielle. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne la solidité du projet présenté par **Ramallah** (Palestine) appelé la « Décentralisation de la Politique culturelle - le Modèle de Ramallah ». Dans un contexte social, économique et politique complexe, le projet met l'accent sur la préservation du patrimoine culturel matériel, l'existence d'espaces publics, le financement, les alliances et les partenariats, la relation entre créativité et éducation, l'impact économique de l'art et de la culture, et la promotion de la diversité culturelle. Le Jury souligne, à travers ce projet, qu'il n'est pas possible d'isoler les thèmes culturels des défis du développement durable. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet présenté par **Rio de Janeiro** (Brésil) s'appelle « CineCarioca » et propose le premier cinéma de quartier situé dans une favela brésilienne. Il s'agit d'une initiative pionnière qui réunit les défis de la décentralisation culturelle, de la revitalisation urbaine et de l'inclusion sociale. Le Jury souligne le fait que le projet décrit très bien les impacts directs et transversaux du projet et qu'il s'adapte parfaitement aux principes et aux recommandations de l'Agenda 21 de la culture. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.



Le Jury souligne l'exemplarité du projet de **Rosario** (Santa Fe, Argentine) appelé « El Obrador, usine d'activités culturelles productives », un équipement situé dans l'une des zones les plus défavorisées de Rosario, qui propose « un nouveau paradigme de centre culturel où la culture ne s'expose pas mais où elle se manifeste dans des actes et dans toutes ses dimensions, comme un fait social total : elle se construit avec la communauté dans la dynamique quotidienne de l'échange, de la participation et de l'action créant ainsi un domaine privilégié d'espace public, de convivialité et de transformation. ». Le projet décrit très bien son contexte, les impacts directs (culturel et institutionnel) et transversaux (économiques, sociaux et urbains). Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet de **Rouyn-Noranda** (Québec, Canada) explique en détail un geste audacieux : l'autoproclamation de cette ville comme capitale culturelle du Canada en 2012 quelques jours après que le gouvernement fédéral lui ait refusé une proclamation officielle. L'autoproclamation a permis de récupérer positivement l'immense mobilisation produite par le projet et a finalement recueilli un franc succès « en positionnant la culture comme un pôle majeur de fierté, d'attractivité et du développement de la Ville, et en affichant haut et fort son identité, son caractère et sa personnalité ». Le Jury souligne que toutes les villes qui ont confiance en elles-mêmes sont capitales culturelles. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet « La lampe d'Aladin », présenté par la ville de **Rovaniemi** (Laponie, Finlande), expose une expérience entre l'éducation et la culture : « par le biais d'actions artistiques, les enfants et les jeunes apprennent à s'exprimer, trouvent des solutions créatives et découvrent leur propre manière d'être ». Le projet est remarquable en raison de sa grande qualité et pour son développement en réseau avec un grand nombre d'acteurs institutionnels et civiques impliqués. Le Jury souligne que la créativité est l'un des moteurs de transformation sociale dans les villes durables.

Le projet de « Promotion artistique et culturelle avec la participation de personnes handicapées et du troisième âge – Théâtre inclusif », présenté par **Rumiñahui** (Sangolquí, Équateur) expose les activités artistiques développées avec les enfants et les personnes du troisième âge. Le Jury souligne l'importance de ce projet car il établit une relation positive entre la culture, l'éducation et l'inclusion sociale, de sorte que le développement n'oublie personne et que tous les habitants de la ville peuvent être acteurs de leur propre vie.

Le projet « **San Cristóbal** Capitale culturelle des Galápagos » a été présenté par le gouvernement municipal autonome décentralisé de San Cristóbal (Galápagos, Équateur). Le Jury souligne que ce projet est un merveilleux exemple de relation entre culture, paix et écologie. Il promeut de manière active, avec de multiples actions concrètes, « les valeurs de la solidarité, du respect à la convivialité en paix et de l'harmonie avec la nature et avec toutes les espèces ».

Le programme « Ville, culture et histoire – Paseo de los Libertadores de América », présenté par la ville de **San Miguel de Tucumán** (Tucumán, Argentine) offre « l'histoire aux rues pour qu'elle soit à la portée de tous ». Le Jury apprécie très positivement l'étroite relation entre l'espace public, la culture et le tourisme que promeut ce projet.

Le Jury souligne la capacité du projet « Ville-salle de classe » présenté par la municipalité de **Santa Fe** (Argentine) pour apporter des réponses aux nombreux défis culturels d'une ville : favoriser la mise en valeur du patrimoine, l'accès aux manifestations artistiques, l'utilisation d'espaces publics et la construction conjointe d'identités collectives. Le projet démontre, par le biais de son analyse



rigoureuse des impacts directs et transversaux obtenus, le besoin d'établir une relation étroite entre l'espace public, la culture et l'éducation.

Le projet de **Santander** (Cantabrie, Espagne) expose le projet de la « Fondation Santander créative » dont l'objectif est d'encourager le développement d'activités culturelles dans la ville. La Fondation mise sur « une croissance de la ville à travers la culture » et réunit plusieurs agents clé de la ville (y compris l'université). L'objectif de la fondation « n'est pas d'organiser des événements mais plutôt d'apporter aux agents culturels les instruments nécessaires afin qu'ils puissent le faire en favorisant ainsi la consolidation d'un tissu d'entreprises locales durable et ouvert vers l'extérieur ». Le Jury souligne que la « Fondation Santander créative » est un exemple de structure bien adaptée aux défis de la culture en tant que moteur et catalyseur du développement urbain.

La ville de **'s-Hertogenbosch** « Bois-le-Duc » (Pays-Bas), a présenté le projet « Jheronimus Bosch 2016 », qui se déroule dans le cadre du programme culturel pluriannuel de la ville. Le projet, particulièrement intéressant car il regroupe des activités socioculturelles, scientifiques et artistiques, présente une ambition locale et globale, c'est un exemple de coopération entre le gouvernement local, les organisations culturelles, les institutions liées au savoir, les instituts éducatifs, le commerce et l'industrie, ainsi que les citoyens engagés et les artistes individuels des Pays-Bas et de l'extérieur.

Le Jury souligne le projet « Développements durables de la ville et Festival culturel de Mazu », présenté par le gouvernement de la ville de **Taichung** (Taipei). Il s'agit d'un exemple de récupération réussie d'une tradition ancestrale et de son adaptation à la contemporanéité. Le projet a des impacts positifs, bien détaillés, dans les dimensions économiques et sociales du développement local. Le projet a fait connaître Taichung sur la scène internationale. Ce projet montre comment la culture, par le biais du patrimoine matériel et immatériel, s'avère essentiel pour un développement durable des villes. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet présenté par **Taipei** se centre sur les préparatifs de la « Capitale mondiale du Design » que cette ville chinoise célèbrera en 2016. Le projet expose de manière convaincante les initiatives publiques, privées et de la société civile qui ont transformé la ville au fil de ces deux dernières décennies. Le projet fait référence au design comme à un « pouvoir *soft* » qui explique le développement urbain de Taipei et qui a créé le concept ou la marque de « Ville adaptable - Design en mouvement ». Le Jury demande à la Commission culture de CGLU d'inclure ces réflexions et ces actions dans ses programmes de travail et de coopérer étroitement à cette initiative.

La ville de **Torreón** (Coahuila, Mexique) a présenté pour ce prix le projet « Passage culturel du Paseo Colón ». Le projet apporte d'excellents documents sur l'impact local de ces initiatives dans le domaine culturel, économique et urbain. Le projet a apporté une contribution significative à la lutte contre l'insécurité en devenant un exemple de cohésion sociale et l'unique espace de convivialité pacifique, ouverte et libre.

Le Jury mentionne le projet « La politique culturelle de la ville » présenté par la ville de **Trois-Rivières** (Québec, Canada) qui documente en détail une politique locale entamée en 1993 et renouvelée en 2009. Le projet présente la culture comme moteur du développement durable de la ville, avec des actions qui développent la citoyenneté culturelle. « La Ville élève la culture au rang de droit fondamental pour sa population avec des programmes la lutte contre l'exclusion culturelle et de médiation culturelle afin de rendre la culture accessible à tous indépendamment de leur condition sociale ou économique ». Ceci permet de donner une nouvelle vie au sentiment d'orgueil et



d'appartenance de la population. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet présenté par **La Valette** (Malte) est centré sur les préparatifs de son programme « La Valette 2018 » qui place la culture au cœur du développement durable de la ville. Selon le programme, « la culture est la force battante afin de créer des professions créatives individuelles, de promouvoir le bien-être et d'encourager les perspectives interculturelles et internationales de nos communautés ». Le Jury demande à la Commission culture de CGLU d'inclure ces réflexions et ces actions dans ses programmes de travail et de coopérer étroitement à cette initiative.

Le Jury mentionne le projet « Je suis ... » présenté par **Vaudreuil-Dorion** (Québec, Canada) pour sa capacité transformatrice d'une ville qui est passée, en quelques années, de 17 000 à 37 000 habitants. Le projet explique de manière détaillée un programme qui s'appuie sur la culture « pour créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'émergence d'une communauté unie et orgueilleuse d'appartenir à un milieu où la différence est une richesse ». Ce projet implique toute la ville tout au long de l'année : 20 000 citoyens participent à quelques 600 ateliers qui s'articulent en 50 activités principales consacrées à la création, à la culture et à la renaissance de sa communauté. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury se réjouit que la ville de **Vladikavkaz** (République d'Ossétie-du-Nord - Albanie, Fédération russe) organise annuellement le « Festival international de groupes de danse d'enfants - Festival de Danse du Caucase - Danse de l'Amitié ». Il s'agit d'une initiative qui unit Vladikavkaz à d'autres villes du monde entier et qui émet un important message de solidarité et de fraternité que le Jury évalue très positivement.

Le projet présenté par la ville de **Yakoutsk** (République de Sakha – Yakoutie, Russie) explique la récupération de la « Fête nationale 'Yssyakh de Tuymaada' dans la ville » et sa transformation en grand événement urbain. Le projet explique bien que cet événement est « une fête ethnique du peuple de Sakha », qui fait parfaitement partie du patrimoine culturel mondial et représente la culture singulière de l'Arctique. Au cours de ces dernières années, tout en préservant son caractère original, il s'est ouvert à la participation active de visiteurs du monde entier qui peuvent participer à la fête.

Le Jury souligne la vision à long terme et l'engagement de **Yarra Ranges** (Melbourne, Victoria, Australie) à travers son projet « Politique culturelle et Plan d'action 2008 – 2013 ». Le Jury mesure l'importance du fait que les stratégies culturelles locales se développent à travers des consultations auprès de la communauté, incluent des éléments d'innovation et soient lancées en concertation avec les acteurs urbains (y compris les acteurs culturels et le reste d'acteurs clé de la société : civiques, sociaux, économiques...). Tous ces éléments se reconnaissent dans le projet de Yarra Ranges. Le Jury reconnaît que le projet lie les valeurs de la culture à la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable de Yarra Ranges. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le projet « Plan stratégique de développement et de mise en valeur des potentiels culturels » présenté par **Yopougon** (Abidjan, Côte d'Ivoire) promeut la considération du développement culturel comme étant l'un des aspects prioritaires dans la politique de développement urbain d'un territoire. Le Jury évalue très positivement le sérieux du diagnostic (travail préparatoire de cartographie ou établissement d'une carte culturelle) et les actions concrètes menées dans le cadre



de la mise en marche du plan. Le projet met en évidence les impacts transversaux : dans l'emploi (en investissant dans la formation et les industries culturelles et créatives) ; dans la cohésion sociale pour tenir compte des différentes origines de la population, de la jeunesse et des publics défavorisés et, dans le patrimoine local, quant à sa protection et à sa relation avec la création contemporaine. Le Jury estime que ce projet mérite d'être transformé en un instrument de référence pour les autres villes de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique occidentale. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de diffuser ce projet comme étant une pratique exemplaire.

Le Jury souligne le caractère exemplaire du projet « La Course du Gancho 2004 - 2014 - La fête, moteur du processus de dynamisation d'un quartier » présenté par la mairie de **Saragosse** (Aragon, Espagne). Ce projet explique en détail les politiques culturelles de la ville et leur évolution pour « mettre au premier plan les agents culturels et les citoyens dans la gestion et la prise de décisions », ce qui s'avère pleinement cohérent avec l'Agenda 21 de la culture. Saragosse montre l'exemple d'une gouvernance culturelle avancée car « au cours de ces dix dernières années, la Mairie a peu à peu abandonné son rôle de « producteur » d'initiatives pour devenir le catalyseur des propositions surgies du secteur lui-même. Dans ce contexte, « la Course du Gancho » est une action emblématique : il s'agit d'un itinéraire de travail qui établit la participation active dans la culture pendant toute l'année de tout un quartier. Cela a rendu l'estime de soi à tout un quartier dégradé qui devient un territoire interculturel, ouvert, tolérant, respectueux et de convivialité. Le projet est aussi remarquable pour son utilisation de l'espace public, pour ses multiples partenariats, pour son originalité et pour son caractère innovateur. Le Jury demande à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire.

SIGNATURES

Ing. Cuauhtémoc Cárdenas Solorzano (président)

Gonzalo Carámbula

Dr Danielle Cliche

Catherine Cullen

Dr Alicia Ziccardi